

CONDITIONS GENERALES DE VENTE JOLIFISH EUROPE

Jolifish Europe au capital de 10.000 € dont le siège social est :
32 rue du bassin d'Austerlitz 67100 Strasbourg.

Le client accepte l'ensemble des présentes conditions générales de vente qui peuvent être modifiées à tout moment par **Jolifish Europe**.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions générales de Ventes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles **Jolifish Europe** fournit ses prestations et services à ses Clients qui les acceptent sans réserve ni restrictions. L'acceptation et/ou la validation par le Client d'un Bon de Commande sous quelque forme que ce soit, produit par **Jolifish Europe** implique l'acceptation sans réserves des présentes Conditions Générales de Ventes.

ARTICLE 2 : DUREE

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont conclues pour la durée déterminée dans le Bon de Commande à compter de la date validation de ce dernier et ce jusqu'au plein règlement des prestations qu'il encadre. Cette validation peut être faite sous format électronique, sur papier ou par fax dûment signé et daté.

ARTICLE 3 : PRIX

Sauf dispositions particulières, les prix sont exprimés en euro et en hors taxes. Le prix est payable suivant les modalités exprimées dans le Devis ou Bon de Commande, soit intégralement à la commande, soit sous forme d'acomptes successifs au prorata des prestations réalisées. Sauf dispositions particulières, aucun paiement ne fera l'objet d'un remboursement, même en cas de suspension, d'annulation de la commande par le client avant la réalisation complète des prestations.

ARTICLE 4 : COORDONNEES & ESPACE CLIENTS

4.1 Toute commande passée par le Client à **Jolifish Europe** est formalisée par la production d'un Bon de Commande récapitulant les caractéristiques des prestations et services à fournir par **Jolifish Europe** et, le cas échéant, des options choisies par le Client. La transmission du Bon de Commande par le Client emporte l'acceptation par le Client sans réserves ni restrictions des présentes Conditions Générales de Ventes. Les commandes ne sont plus susceptibles de modification ou même d'annulation après réception par **Jolifish Europe** du Bon de Commande. Le Bon de Commande peut être formalisé de différentes manières, sous format papier ou numérique, sa validation peut être transmise par tout moyen de communication (email, en ligne, sous format papier, par fax...). En cas d'acceptation du Bon de Commande en ligne, les présentes Conditions Générales de ventes doivent être validées en cochant une case d'acceptation.

4.2 Dans les meilleurs délais suivant la réception par **Jolifish Europe** du Bon de Commande et l'encaissement du prix dû par le Client, **Jolifish Europe** adressera au Client un Accusé de Réception par mail de la commande du Client et procédera au Traitement de celle-ci.

4.3 Le Client devra lors de la commande fournir différentes informations ainsi que ses coordonnées complètes, dont le Client garantit en tout temps l'exactitude, la sincérité et la fiabilité.

4.4 Le Client fournit en particulier pour ce faire une seule adresse de courrier électronique. Il est informé que ces adresses de

courrier électronique demeurent le moyen de communication privilégié, hors assistance téléphonique à l'initiative du Client, entre **Jolifish Europe** et le Client.

4.5 Il appartient en conséquence au Client d'indiquer à tout moment et dans les meilleurs délais à **Jolifish Europe** son changement de coordonnées, notamment d'adresse de courrier électronique. **Jolifish Europe** ne peut donc être tenu responsable de l'absence de diligence du Client dans la modification de ses coordonnées.

4.6 Dans certains cas **Jolifish Europe** peut être amené à fournir au Client, l'accès à un Espace Client qui n'est possible et autorisé qu'avec les Eléments d'Identification fournis par **Jolifish Europe**. Le Client s'engage à conserver les Eléments d'Identification strictement confidentiels, à ne pas les divulguer à des tiers sous quelque forme que ce soit et à ne les utiliser qu'à titre strictement personnel. L'accès à l'Espace Client est effectué sous la seule responsabilité du Client. L'accès à l'Espace Client avec les Eléments d'Identification confiés au Client est dès lors réputé avoir été effectué de plein droit par le Client et sous sa responsabilité.

4.7 Il appartient au Client en cas de perte, de vol ou de tout acte frauduleux à l'égard des Eléments d'Identification d'en informer dans les meilleurs délais **Jolifish Europe** par télécopie et de justifier de son identité par tous moyens. A réception de cette notification écrite dûment justifiée, **Jolifish Europe** procédera à la modification des Eléments d'Identification. **Jolifish Europe** traitera la demande du Client dans les meilleurs délais et lui transmettra en retour par courrier électronique les nouveaux Eléments d'Identification. La modification de tout ou partie des Eléments d'Identification du Client donnera lieu, le cas échéant, à facturation, sauf modification de ceux-ci à l'initiative de **Jolifish Europe**

ARTICLE 5 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le Client déclare par les présentes qu'il a procédé préalablement à la souscription par lui des prestations et à la vérification de l'adéquation de ces dernières qu'il juge adaptées à ses besoins ainsi qu'avoir reçu de **Jolifish Europe** toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent Contrat et qu'en conséquence il renonce à toute contestation sur ce point.

ARTICLE 7 : COLLABORATION DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer activement avec **Jolifish Europe**. Le Client s'engage en particulier à fournir à **Jolifish Europe**, dans les délais requis, tous les documents, renseignements, informations détenus par lui et nécessaires à la réalisation des prestations de **Jolifish Europe** objet des présentes.

ARTICLE 8 : ASSISTANCE Jolifish Europe

8.1 Pour l'ensemble des prestations objet des présentes, le Client dispose d'une assistance en ligne par courrier électronique depuis son Espace Client durant les jours et heures ouvrés de **Jolifish Europe**, apportant une aide technique concernant le Service en répondant dans les meilleurs délais aux questions et commentaires du Client via son Espace Client, sans engagement de **Jolifish Europe** d'apporter une solution au Client, ni de délai de réponse.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

9.1 **Jolifish Europe** assume au titre des présentes une obligation de moyens. **Jolifish Europe** ne saurait être tenue pour responsable de l'indemnisation des dommages indirects et immatériels subis par le Client du fait directement ou indirectement

de l'exécution ou la mauvaise exécution des prestations, tels que notamment la perte de chiffre d'affaires, de clientèle, de bénéficiaires, de données informatiques, le préjudice moral etc.

9.2 A titre de condition essentielle et déterminante des présentes Conditions Générales de Vente, si la responsabilité de **Jolifish Europe** était retenue, le Client ne pourrait prétendre, à d'autres indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant des règlements effectués par lui au titre des Services dans l'année du fait générateur du fait dommageable.

ARTICLE 10 : DEFAUT DE PAIEMENT - SUSPENSION - RESILIATION - TERME

10.1 En cas de non-respect par le Client d'une quelconque de ses obligations, **Jolifish Europe** se réserve le droit de suspendre, sauf disposition contraire suivant un préavis raisonnable, le Service et (ou) les prestations, et ce jusqu'au parfait respect par le Client de ses obligations.

10.2 En cas de défaut de paiement, y compris par annulation ou répudiation de son paiement en ligne, par le Client d'une commande de prestation ou de service, **Jolifish Europe** se réserve le droit de suspendre la réalisation des prestations en cours ainsi que les services qui y sont associés (site Internet, etc...) jusqu'au complet paiement du prix dans un délai raisonnable, puis à l'issue dudit délai, de résilier de plein droit le présent Contrat. Sauf dispositions particulières, les factures en cours sont dues, même si le service visé par ces dernières est suspendu du fait du non-règlement des sommes dans les délais prévus par les présentes Conditions Générales de Vente.

10.3 La déclaration délibérée par le Client d'informations inexactes ou douteuses, l'absence délibérée par le Client de mise à jour des informations fournies à **Jolifish Europe**, ou l'absence de réponse par le Client pendant plus de quinze (15) jours calendaires aux demandes de **Jolifish Europe** relatives à l'exactitude des informations fournies par lui, entraîneront la suspension de plein droit du contrat.

10.4 Sauf disposition particulière, en cas de manquement par l'une des parties au présent Contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette partie d'y remédier, l'autre partie pourra résilier de plein droit le présent Contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un (1) mois après une mise en demeure restée sans réponse.

10.6 Toute suspension, résiliation ou suppression du Service dans les conditions déterminées au présent article 18 n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice du Client.

ARTICLE 11 : FORCE MAJEURE

11.1 Tout événement en dehors du contrôle de l'une ou l'autre partie et contre lequel elle n'a pu raisonnablement se prémunir constitue un cas de force majeure et suspend à ce titre les obligations des parties. Les parties admettent, sans que cette liste soit limitative, conventionnellement, entre elles, que ressortent de la force majeure, les dommages trouvant leurs origines ou leurs causes dans : une grève (EDF, des opérateurs de télécommunications, des Registrar, NIC etc.), un arrêt de fourniture d'énergie (telle que l'électricité), une défaillance du réseau de télécommunication dont dépend **Jolifish Europe** et/ou des réseaux qui viendraient s'y substituer, une guerre civile ou étrangère, des émeutes ou mouvements populaires, des attentats etc.

11.2 Toutefois dans le cas où la suspension se poursuivrait au-delà d'un délai d'un (1) mois, chacune des parties se réserve la possibilité de résilier immédiatement et de plein droit, sans indemnité, les présentes Conditions Générales de Vente sans

préavis après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

ARTICLE 12 : CORRESPONDANCE - PREUVE

12.1 Sauf disposition particulière dans les présentes Conditions Générales de Vente, les correspondances échangées entre les parties sont assurées par courrier électronique.

12.2 En application des articles 1316 et suivants du Code civil et, le cas échéant, de l'article L.110-3 du Code de commerce, les parties déclarent que les informations délivrées par l'Espace Client et le site Internet de **Jolifish Europe** font foi entre les parties tant qu'aucun écrit contradictoirement authentifié et signé, venant remettre en cause ces informations informatisées, ne soit produit. Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur les systèmes d'information de **Jolifish Europe**, ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées de **Jolifish Europe**, sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par le Client. La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes informatiques de **Jolifish Europe** est celle qui est accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.

12.3 L'avancement des travaux et la validation des étapes de réalisation des prestations concernées par le Bon de Commande sont, sauf dispositions particulières, transmises par courrier électronique. Dans certains cas, et notamment en cas d'impression, le client peut demander la validation d'un « bon à tirer ». L'absence de « Bon à Tirer » lorsque le client ne l'a pas réclamé, dégage la responsabilité de **Jolifish Europe**. Le bon à tirer signé par le client fixe les termes de l'impression. Il dégage la responsabilité **Jolifish Europe**. En aucun cas **Jolifish Europe** ne pourra être tenu pour responsable des fautes qui y figureraient et qui auraient échappé au client. Nous présumons que le client est en possession du droit d'auteur ou de reproduction des éléments graphique ou autres qu'il nous remet. Le client assume de ce fait toute responsabilité pour les préjudices

ARTICLE 13 : DONNEES NOMINATIVES

13.1 Le Client dispose, conformément à la loi dite " Informatique et libertés " n°78-17 du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition des données nominatives le concernant en adressant pour ce faire un courrier électronique à l'adresse suivante : " europa@jolifish.com ".

13.2 Le Client est informé que **Jolifish Europe** peut fournir à des tiers (hors Base Whois et diffusion de celle-ci) les informations nominatives le concernant, notamment afin de lui permettre de recevoir des offres de services, des lettres d'information etc.

13.3 Le Client accepte le traitement des données nominatives le concernant dans le cadre du présent Contrat. Le Client déclare qu'il a préalablement notifié et obtenu l'autorisation des personnes physiques dont il a fourni les noms et coordonnées dans le cadre des présentes.

ARTICLE 14. Capacité et Garanties

En plus de toutes vos déclarations et des garanties que vous avez consenties précédemment, vous et **Jolifish Europe** garantissez que vous avez le droit et la capacité de conclure ce Contrat.

ARTICLE 15. Indemnisation

Vous acceptez d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité **Jolifish Europe** et ses affiliés, ainsi que leurs directeurs, administrateurs, employés, propriétaires, mandataires, représentants, contributeurs (concedants de licence) et clients

(sous-licenciés) (ci-après collectivement désignés les « Indemnitaires ») respectifs en cas de réclamations, de frais (y compris les honoraires de conseil et de représentation en justice) ou de toute autre responsabilité due à votre manquement à l'une de vos déclarations, garanties ou obligations dans le cadre de ce Contrat, à vos utilisations des prestations réalisées (y compris les utilisations réalisées sous votre Compte Client ou votre Login, qu'elles soient ou non autorisées vous), notamment les réclamations ou demandes en justice fondées sur les infractions suivantes : violation des droits de propriété intellectuelle, calomnie ou diffamation, violation de la vie privée, déformation ou altération de toute œuvre ou autre contenu, que celles-ci soient intentionnelles ou non. Il est en outre accepté que **Jolifish Europe** a le droit, à sa seule discrétion, d'assurer la défense contre toute réclamation, demande en justice ou affaire qui fait l'objet d'une indemnisation par vous en faisant appel à un avocat de son choix. Il vous appartient de coopérer pleinement et entièrement avec **Jolifish Europe** dans le cadre de la défense de ladite réclamation, demande en justice ou affaire, sans pouvoir opposer ni secret ni réserve.

ARTICLE 16 : RESERVE DE PROPRIETE

16.1 **Jolifish Europe** demeure propriétaire de la marchandise jusqu'à paiement intégral du prix, en principal, pénalités, intérêts et frais le cas échéant.

Toute clause contraire figurant dans les conditions générales de vente de nos clients est réputée, par l'acceptation des conditions générales de vente, non écrite et ceci de façon expresse. Il s'agit d'une stipulation sans laquelle **Jolifish Europe** n'aurait pas conclu.

16.2 La reproduction et la réédition de nos créations sont soumises à la perception de droits d'auteur selon la loi du 11 mars 1957. La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue. Toute utilisation nouvelle nécessite une nouvelle convention. Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites sans notre consentement. La signature ne peut-être supprimée sans notre accord. Pour toute commande acceptée, nous présumons que le client est en possession du droit d'auteur ou de reproduction des éléments graphiques ou autres qu'il nous remet. Le client assume de ce fait toute responsabilité pour les préjudices résultant d'une violation du droit d'auteur ou de reproduction appartenant à des tiers.

Etudes, maquettes, illustrations, photos et fichiers numériques réalisés par **Jolifish Europe** restent la propriété artistique de la société (Loi du 1 mars 1957 n°57298)

ARTICLE 17 : DIVERS

17.1 Le Client est informé que les présentes Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet de modifications à tout moment, moyennant un préavis raisonnable. La version en ligne sur le site Internet de **Jolifish Europe** prévaut, le cas échéant, sur toute

autre version des présentes Conditions Générales de Vente.

17.2 Les dispositions des présentes Conditions Générales de Vente expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Elles prévalent sur toute proposition, offre commerciale, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet des Conditions Générales de Vente.

17.3 Si une ou plusieurs dispositions du présent Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

17.4 Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé, temporairement ou définitivement, l'application d'une disposition des présentes Conditions Générales de Vente ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits détenus par cette partie. Tout échange de correspondance, d'écrits, de courrier électronique etc. ne sauraient remettre en cause les termes des présentes Conditions Générales de Vente sauf avenant dûment signé par les représentants des deux parties.

17.5 Le Client autorise expressément **Jolifish Europe** à sous-traiter tout ou partie des prestations objet des présentes. Sauf accord préalable et écrit de **Jolifish Europe** ou accord particulier, le Client n'est pas autorisé à transférer tout ou partie des droits et obligations des présentes CGV, en particulier de faire bénéficier à des tiers de tout ou partie du Service.

17.6 Le Client autorise expressément **Jolifish Europe** à citer le Client et/ou ses Noms de Domaine, y compris les prestations et services qui y sont associés, comme référence commerciale et/ou publicitaire.

ARTICLE 17 : LOI APPLICABLE - TRIBUNAL COMPETENT

17.1 Le présent Contrat est soumis au droit français.

17.2 En cas de difficulté pour l'interprétation et/ou l'application des présentes Conditions Générales de Vente, les parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable avant toute action judiciaire.

17.3 TOUT LITIGE SUSCEPTIBLE DE SURVENIR EN RAPPORT AVEC LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LEUR INTERPRÉTATION ET LEURS CONSÉQUENCES OU AVEC LES ACTES LES COMPLÉTANT OU LES MODIFIANT, ATTRIBUTION EXPRESSE ET EXCLUSIVE DE COMPÉTENCE EST FAITE AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DU RESSORT DE STRASBOURG, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, APPEL EN GARANTIE, RÉFÉRÉ ET EXPERTISE.